



Help!!! échange de permis étranger + situation irrégulière

Par AirFrance, le 25/03/2015 à 18:29

Bonjour à tous,

Je viens poster sur ce forum car j'ai besoin de votre aide et de vos conseils.

Je suis une fille étranger, venu en France 10/2012 comme étudiante étranger, ayant une visa de long séjour, mention étudiante, que a été validé par l'OFII 07/2013 (un peu tardivement), et a été expiré 2 mois plus tarde (09/2013). Puis, je n'ai fait aucune démarche pour prolonger mon statut étudiant, a cause d'absence de ressources suffisantes. Cependant, j'ai m inscrit à mon cours pour l'année universitaire 2013-2014, et j en ai mon certificat de scolarité comme justificative.

Maintenant je suis mariée avec un français, et j'ai viens de recevoir mon récépissé en attendant mon premier titre de séjour, mention vie privée et familial autorisé à travailler.

Mon question, est-ce-que je peux changer mon permis de conduire? Parce que ici ils ont dit que: **si vous êtes étudiant étranger, vous pouvez conduire avec votre permis non européen pendant vos études.** <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1459.xhtml>

Et aussi: **À l'issue de vos études, si vous obtenez un titre de séjour autre qu' étudiant (carte vie privée et familiale ou salarié par exemple) et souhaitez continuer à conduire en France, vous devez échanger votre permis étranger contre un permis français. Le pays de délivrance de votre permis doit pratiquer l'échange réciproque des permis de conduire avec la France .**

Vous devez demander l'échange à la préfecture ou à la sous-préfecture de votre domicile moins d'un an après le début de validité du nouveau titre de séjour (autre que mention étudiant).

Mais ma situation est un peu délicate, tandis que j'ai passé une période sans papier, depuis 09/2013, mais avec une inscription au cours pour l'année scolaire 2013-2014. Puis, je me suis marié fin janvier 2015, et j'ai fait demande de régularisation à la préfecture début février 2015. Ils m ont donné un visa de régularisation et un récépissé de 3 mois autorisé a travailler en attendant mon premier titre de séjour comme conjointe de français.

Je voudrai savoir, est-ce-que je peux changer mon permis de conduire? Mon pays fait bien partie de la liste de ceux dont les permis sont échangeables.

J'ai besoins de quelques éclaircissements sur ma situation. La vérité j'aimerais vraiment trouver une solution et pas repartir de zéro.

Je vous remercie d'avance pour votre aide et votre réponse!